

Aspect général en images



Surveiller et prévenir !

Attention à ne pas disséminer lors du transport de terres potentiellement infestées, mais également lors de la fauche ou du transport de foin. Foin contenant des plantes en graine.

Agissons Ensemble pour le bien de tous !

Plan d'action individuel

Marche à suivre

Fauche des Bunias à des périodes clé

- 1^{ère} intervention fin floraison, durant les 4 à 6^{ème} semaines de floraison ;
- 2^{ème} intervention 4 semaines plus tard ;
- 3^{ème} intervention 6 à 8 semaines après la 2^{ème} intervention



Quelques informations techniques

Méthodes de lutte mécaniques : Fauche répétée ou arrachage manuel (si peu d'individus)

Périodes

1 fin mai début juin
2 début juillet
3 septembre



Fréquence

minimum 2 x / an



Durée minimale

7 ans et + si nécessaire

Matériel :

Faucheuse, faux, serpe, débroussailleuse à lames.

Evacuation:

Sacs, caisses fermées.

Lieu de dépose:

La commune met à disposition pour sa population une benne pour l'évacuation des sacs de Bunias ou autres plantes envahissantes, fermés hermétiquement.

Cibles

Foyers jusqu'à 100 [m2]

Objectifs

Diminution de l'espèce en zone agricole / villa.

La commune d'Hérémece à besoin de sa population pour mener une lutte efficace contre le :



Nom français: Bunias d'Orient, Roquette d'Orient
Famille: Brassicacées = crucifères
Origine: Sud-est européen



Pourquoi lutter contre le Bunias d'Orient ?

1. Il supplante la végétation naturelle.
2. Il contribue à une perte de biodiversité.
3. Il diminue la qualité et les rendements fourragers.
4. Il augmente les coûts d'entretien des talus et bords de routes.
5. Mise en application de la **Directive sur la protection des cultures (DPC) par le Service Cantonal de l'Agriculture**

Principes à suivre

Intervenir le plus tôt possible ! Oui, mais à la bonne période.

La fauche précoce est contre productive, la plante produit rapidement de nouvelles fleurs.

- **Éviter toute dispersion de la plante !** Intervenir impérativement pendant le stade de la floraison.
- Intervenir sur la totalité des plantes, enlever et éliminer immédiatement tout le matériel végétal.
- Éviter de laisser un sol nu lors de construction notamment. Ce milieu est propice à l'implantation et au développement de foyer de Bunias. Nettoyer soigneusement les outils, machines et véhicules après usage.

Vérifier l'efficacité des interventions !

S'assurer de l'absence totale de repousses : De nouvelles plantes se forment à partir des racines et des graines qui restent viables dans le sol de nombreuses années.

Privilégier les méthodes de lutte

mécanique en raison de l'impact des traitements chimiques sur l'environnement. Permis phytosanitaire obligatoire.

Annoncer les nouvelles stations au responsable de commune et/ou à :
o commune@heremence.ch
o bonvin.xavier@bees-vs.ch
o <http://infoflora.ch>



La Commune d'Héréence
vous remercie de votre
collaboration et de votre
soutien !

Administration communale d'Héréence

Service technique

BEES Sàrl Bureau d'études en
Environnement

